

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Règlement n° 300-2023

**« Règlement modifiant le règlement n° 279-2020 afin d’augmenter la
dépense pour un montant additionnel de 527 800 \$ et l’emprunt pour un
montant additionnel de 319 820 \$ »**

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a adopté le règlement n° 279-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 794 580 \$ pour l’acquisition d’un immeuble et pour les travaux d’aménagement des bureaux de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que des coûts supplémentaires sont occasionnés à la suite de l’ouverture des soumissions de travaux supplémentaires requis en raison de l’état du bâtiment existant et de travaux hors contrats à être réalisés;

Attendu la confirmation que la MRC du Domaine-du-Roy est admissible à une aide financière de 1 624 740 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales, et que cette subvention sera versée en vingt (20) virements de fonds annuels, égaux et consécutifs;

Attendu qu’il est nécessaire d’amender le règlement n° 279-2020 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers que le règlement n° 300-2023 soit et est adopté et qu’il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Titre du règlement

Le titre du règlement n° 279-2020 est remplacé par le suivant : « Règlement décrétant une dépense de 3 322 380 \$ et un emprunt de 3 114 400 \$ pour l’acquisition d’un immeuble et pour les travaux d’aménagement des bureaux de la MRC du Domaine-du-Roy ».

Article 2 : Contribution financière

Le texte suivant est ajouté comme sixième « Attendu » au règlement n° 279-2020 : « Attendu qu’une contribution financière en vertu du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) est accordée à la MRC pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 1 624 740 \$ et versée en vingt (20) virements de fonds annuels, égaux et consécutifs ».

Article 3 : Objet du règlement

L’article 1 du règlement n° 279-2020 est remplacé par le suivant : « Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy est, par le présent règlement, autorisé à procéder à l’acquisition de l’immeuble situé au 893, boulevard Saint-Joseph à Roberval, étant le lot 3 999 013 du cadastre du Québec, et à effectuer des travaux d’agrandissement et de mise à niveau des locaux administratifs de la MRC, le tout selon l'estimation détaillée préparée par M. Mario Gagnon, directeur général, en date du 11 janvier 2023, dont le montant total est estimé à trois millions trois cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingts dollars (3 322 380 \$), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B » ».

Article 4 : Autorisation de dépense

L'article 2 du règlement n° 279-2020 est remplacé par le suivant : « Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas trois millions trois cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingts dollars (3 322 380 \$) pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions et travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus ».

Article 5 : Emprunt et affectations

L'article 3 du règlement n° 279-2020 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de trois millions cent quatorze mille quatre cents dollars (3 114 400 \$) sur une période de vingt (20) ans et à affecter une somme de deux cent sept mille neuf cent quatre-vingts dollars (207 980 \$) provenant du fonds général de la MRC ».

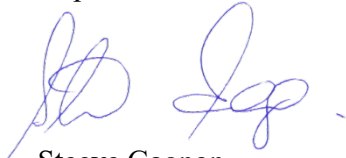
Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté lors de la séance du 14 février 2023.

Donné à Roberval ce quinzième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

Copie certifiée conforme



Steeve Gagnon
Directeur général adjoint

ANNEXE A

Estimation détaillée des coûts globaux

Acquisition de l'immeuble étant le lot 3 999 013 du cadastre du Québec :

Coût d'acquisition :	580 000 \$	
Honoraires professionnels :	1 910 \$	
Taxes nettes :	<u>29 023 \$</u>	610 933 \$

Travaux d'agrandissement et de mises à niveau

Estimation détaillée des travaux (annexe B)	2 365 736 \$	
Honoraires professionnels (10 %)	130 500 \$	
Taxes nettes :	<u>124 500 \$</u>	2 620 736 \$

Frais de financement (2,8 %)	90 711 \$
------------------------------	-----------

Total :	<u><u>3 322 380 \$</u></u>
---------	----------------------------


Mario Gagnon, directeur général
11 janvier 2023

ANNEXE B

Estimation détaillée des travaux d'agrandissement
et de mise à niveau des locaux

Éléments	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
BORDEREAU DE SOUMISSION				
EXIGENCES GÉNÉRALES				
Conditions générales	1	Lot	93 000 \$	93 000 \$
Administration et profits	1	Lot	67 075 \$	67 075 \$
Démolition	1	Lot	53 000 \$	53 000 \$
CIVIL				
Civil	1	Lot	1 570 \$	1 570 \$
STRUCTURE				
Structure	1	Lot	192 000 \$	192 000 \$
OUVRAGES MÉTALLIQUES				
Ouvrages métalliques	1	Lot	35 000 \$	35 000 \$
BOIS ET PLASTIQUES				
Charpenterie	1	Lot	24 005 \$	24 005 \$
Ébénisterie	1	Lot	75 800 \$	75 800 \$
ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ				
Toitures	1	Lot	284 500 \$	284 500 \$
Revêtement d'acier	1	Lot	20 000 \$	20 000 \$
Murs extérieurs	1	Lot	17 000 \$	17 000 \$
OUVERTURES ET FERMETURES				
Aluminium	1	Lot	115 000 \$	115 000 \$
PCQ	1	Lot	38 500 \$	38 500 \$
Porte de garage	1	Lot	3 300 \$	3 300 \$
FINITION				
Système intérieur	1	Lot	110 000 \$	110 000 \$
Plâtrage et peinture	1	Lot	57 000 \$	57 000 \$
Plafond suspendu	1	Lot	36 000 \$	36 000 \$
Revêtement de plancher	1	Lot	121 000 \$	121 000 \$
Accessoires	1	Lot	12 700 \$	12 700 \$
TRAVAUX DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ				
Plomberie	1	Lot	100 000 \$	100 000 \$
Ventilation	1	Lot	252 500 \$	252 500 \$
Électricité	1	Lot	282 000 \$	282 000 \$
Total bordereau de soumission				1 990 950 \$
DIRECTIVES DE CHANGEMENT				
ODC -1: Murs extérieurs, toitures, plancher, démolition				82 045 \$
ODC -2: Plomberie, Isolation, Électricité, démolition, plancher, plafond suspendu				42 866 \$
ODC -3: Amiante, Isolation, ouvertures, plomberie, structure				30 578 \$
ODC -4: Portes, plancher, revêtement intérieur				31 903 \$
ODC -5: Ébénisterie, réfection des marquises extérieures, électricités				56 682 \$
ODC -6: Électricité				6 206 \$
ODC -7: Électricité				6 058 \$
ODC -8: Garde-corps, crédit grillage extérieur, ventilation				1 597 \$
Total directives de changement				257 935 \$
TRAVAUX HORS CONTRAT				
Politique d'intégration des arts				31 475 \$
Signalisation et enseignes				21 329 \$
Bornes de recharge électrique				2 289 \$
Cablage réseautique muraux				37 313 \$
Habillement fenestration				17 795 \$
Grillage anti-pigeon				3 500 \$
Asphaltage stationnement				3 150 \$
Total des travaux hors contrat				116 851 \$
Total de l'estimation détaillée des travaux				2 365 736 \$



Mario Gagnon,
Directeur général